

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUIN 2013

Nos réf : DB/MCR

Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (arrivée 19h15), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel (départ 20h00).

Excusés : PETIT Betty a donné procuration à KNEPPERT Pierre,
CLAUDON Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc,
JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian,
PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole,
AUDOUZE Yann a donné procuration à MAKSOUD Mourad.

Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Jean-Pierre MONNIN** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 28 mars 2013 n'appelle aucune observation. Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Composition des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre (délibération EPCI) – rapporteur Pierre KNEPPERT

Monsieur le Maire énumère les pièces jointes à la convocation et fait lecture de la délibération n° C2013/1 du Conseil de Communauté de PMA du 22 mars 2013, suite à circulaire préfectorale n°19 article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifie la composition des conseils des communautés de communes et des communautés d'agglomération (nombre de sièges et répartition entre les communes membres) :

- le nombre de sièges est fixé par un tableau arrêté par le législateur.
- la répartition des sièges est effectuée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- la règle est plus souple lorsqu'un accord amiable des communes est obtenu.

Les communes membres devront délibérer au plus tard le 30 juin 2013 sur ces nouvelles règles de composition qui seront applicables après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014.

Pierre KNEPPERT présente les trois hypothèses proposées lors du Conseil de Communauté.

Il est demandé au Conseil Municipal de Bavans de se positionner sur l'hypothèse n° 3 : diminution du nombre de vice-présidents, augmentation des délégués passant de 68 à 72 en respectant une parité améliorée des Communes. Il fait part également de l'inquiétude des petites Communes qui seraient, selon elles, sous représentées, alors que les Communes comme Montbéliard et Audincourt pourraient avoir des sièges complémentaires. Quant à la Ville de Bavans, elle conserverait ses 2 sièges.

Jean-Claude GIRARD : « Il y aurait augmentation des délégués au bénéfice des plus grosses Communes. Je constate que l'on maintient les dépenses malgré la diminution des Vice-présidents. Il faut maintenir la situation actuelle ! »

Pierre KNEPPERT : « L'augmentation des délégués coûte plus cher mais la diminution des vice-présidents compense largement »

Jean-Claude GIRARD : « On va resserrer la garde rapprochée du Président ! Des représentants de l'opposition ne seront peut-être plus là ! »

Pierre KNEPPERT : « Non, car l'opposition pourra être représentée même avec l'hypothèse 3. Aujourd'hui je suis le 14^e vice-président car Bavans est la 10^e Commune plus importante de la Communauté. Demain on ne sait pas. À PMA la majorité est pour la 3^e hypothèse »

Jean-Claude GIRARD : « Au niveau des économies, je ne vois pas le bénéfice »

Jean-Luc MARTINO : « Donc, on doit se prononcer si on reste comme avant ou si on choisit une hypothèse »

Jean-Claude GIRARD : « Si on ne décide pas, c'est le préfet qui tranche »

Pierre KNEPPERT : « On reviendrait à l'hypothèse 1 et Bavans perdrait un délégué »

Jean-Claude GIRARD : « Je ne suis pas d'accord pour les raisons que j'ai déjà évoquées »

VOTE : 21 POUR, 4 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

II – Mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif

– rapporteur **Pierre KNEPPERT**

Monsieur le Maire énumère les pièces jointes à la convocation et fait lecture de la délibération n° C2013/32 du Conseil de Communauté de PMA du 22 mars 2013.

Monsieur le Maire précise :

La loi de finances initiale pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire (article 199 *novovicies* du Code Général des Impôts). Seuls les logements situés dans les communes de zone A et B1 et dans les communes de zone B2 ayant reçu un agrément dérogatoire des Préfets de Région sont éligibles à ce dispositif.

À titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013. En application de l'article 2 terdiciés E du Code général des Impôts, « dans les zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements », les communes de zone B2, ayant reçu un agrément dérogatoire des Préfets de région, pourront bénéficier de la réduction d'impôt au-delà de cette date.

La Commune doit prendre une délibération pour valider le choix de PMA.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

III – Convention d'objectifs et de financement (ALSH) – rapporteur Christine MORENO

Christine MORENO, Adjointe à la Commission « Petite enfance – Vie scolaire – Jeunesse », explique : « Il s'agit de la prestation de service de l'accueil périscolaire qui s'intitulait auparavant PSO (Prestation de Service Ordinaire). On doit signer la convention dont la durée est de 4 ans. La prestation de service est calculée sur la base des heures de présence journalière des enfants. Cela représente 30 % du prix de revient. Un acompte de 70 % est versé l'année N en fonction de la déclaration prévisionnelle et 30 % l'année suivante sur la déclaration des heures réelles déclarées.

On doit également se prononcer sur la convention PSU (Prestation de Service Unique) qui concerne le multi-accueil. On n'a pas pu la joindre à la convocation du Conseil Municipal car on l'a reçue le 30 mai 2013 et je vous demande de vous prononcer ce soir car on doit la retourner pour le 30 juin 2013. Le mode de financement est identique. C'est juste un renouvellement. »

Dalila Fontaine : « Le changement récent des horaires de travail aura-t-il un impact sur les versements de la CAF ? »

Christine Moreno : « Non, car on prend en compte les heures de présence des enfants et non les horaires de travail »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IV – Désignation du Jury d'assises 2014 – rapporteur Pierre KNEPPERT

Chaque année, à partir de la liste électorale, 9 noms doivent être tirés au sort comme le stipule l'article 17 du code électoral. **Monsieur Marcel MANIAS** et **Madame Nathalie ATAR** procèdent au tirage au sort de 9 jurés. La liste préparatoire des personnes désignées par le sort sera transmise au greffe de la Cour d'Appel de Besançon. Elles seront averties par courrier.

Pierre KNEPPERT cite la liste des personnes tirées au sort :

N° PAGE LISTE ELECTORALE	N° D'ORDRE SUR LISTE	NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
252	6	RADAN Sophia	02/10/1977	14 rue des Fleurs – BAVANS
299	1	VERNIER Jean	10/12/1950	6 rue du Lorday – BAVANS
23	4	BERNIER Serge	10/07/1958	65 bis Grande Rue – BAVANS
257	7	RENAUDIN Lucette	05/04/1940	5 rue Cuvier – BAVANS
286	6	TERRAT Cyril	05/06/1975	18 rue des Pommiers – BAVANS
94	2	DUMONT Alain	20/02/1957	33 bis rue des Campenottes – BAVANS
302	5	VILMINOT Pascal	13/11/1955	13 rue Ernest Lelache – BAVANS
148	6	ISSLER Agnès	01/12/1958	7 impasse des Bigarreux – BAVANS
229	4	OUALI Khémisa	09/12/1953	15 rue de l'Émailerie – BAVANS

→ **COMMISSION « GROUPE DE RÉGULATION SOCIALE » séances du 08 avril et du 27 mai 2013**
- rapporteur **Jocelyne MERAUX** ↻

Les comptes-rendus sont remis aux membres pour information.

→ **COMMISSION « POLITIQUE DE LA VILLE - SÉCURITÉ » séance du 28 mai 2013**
- rapporteur **Jocelyne MERAUX** ↻

Emplois d'été 2013

Sur seize demandes de jeunes, après une présélection de six, reçus en entretiens, la Commission en a donc retenu trois d'après les critères définis antérieurement.

Un jeune travaillera du 1^{er} juillet au 26 juillet 2013, et deux jeunes du 29 juillet au 23 août 2013.

Dispositif CIUCS (Contrat Intercommunal Urbain de Cohésion Sociale) 2013

La politique communautaire de PMA se décline en deux volets :

- urbain, à travers le projet ANRU.
- social, par le biais du CIUCS permettant de soutenir des actions ciblées visant à réduire les écarts urbains et sociaux.

Le CIUCS 2007-2009, prolongé jusqu'en 2014, signé par PMA, l'État, l'ACSE, la CDC, le Conseil Général, les bailleurs, cible onze quartiers d'habitat social dont neuf en ZUS.

Les actions menées portent sur l'insertion sociale et professionnelle, la prévention, la citoyenneté, la réussite éducative, l'accès au livre et à l'écriture, le lien social.

PMA a décidé de soutenir les projets qui s'inscrivent dans le cadre de ses compétences, en faisant le choix d'en faire bénéficier les publics de l'agglomération ciblés par ces thématiques.

Concernant l'AGASC à BAVANS (Maison Pour Tous), l'attribution de crédits pour les actions proposées se décompose ainsi :

ACTIONS	Demandé	Attribué
AIDE A LA PARENTALITE	2 240	2 240
PARCOURS DE FEMMES	3 690	2 000
APPROPRIATION DE L'ESPACE	1 621	1 600
ACCEM 12/17 ANS	19 000	19 000
ACCEM 3/12 ANS	19 000	19 000

Maison Pour Tous

Suite au conseil d'administration du 21 mai, présentation du compte de résultats avec affectation de l'excédent de 20 693,35 € en réserves divers, et du budget prévisionnel 2013.

Conformément à la convention qui nous lie, les 20 % d'acompte de la subvention, soit 25 900 €, ont été versés en mai 2013.

A la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, un comité de suivi du contrat de projet renouvelé sera mis en place avec les partenaires Ville, Conseil Général, ADDSEA...

Nouvelle étape de la Politique de la Ville (Conseil des Ministres du 02 mai 2013)

Présentée par le Ministre délégué chargé de la Ville en faveur des habitants des quartiers populaires, qui a pour objectif de remettre l'action publique en mouvement dans les quartiers.

Le premier outil au service de cette démarche, c'est la mobilisation des politiques publiques de droit commun de l'État et ses opérateurs, des collectivités locales et des organismes de protection sociale, pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers populaires.

Des engagements contractualisés entre le ministère délégué à la Ville et les ministères de droit commun par le biais de treize conventions d'objectifs, de moyens, de méthode, vont permettre de décliner spécifiquement l'action des ministères dans les quartiers populaires.

Ces conventions prévoient des actions concrètes et structurelles, telles que :

- le ciblage des mesures pour l'emploi avec 30 % des emplois d'avenir mobilisés d'ici 2015, pour les jeunes des quartiers,
- le ciblage des zones de sécurité prioritaire sur les quartiers de la Politique de la Ville,
- le développement des centres et maisons de santé dans les quartiers confrontés à un déficit d'offre de soins.

L'ensemble des acteurs publics est également mobilisé : régions, départements, Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

La nouvelle étape de la Politique de la Ville passe ensuite par la refonte des outils d'intervention. La géographie prioritaire sera simplifiée et concentrée autour de 1 000 « quartiers prioritaires », définis au regard de leur population à bas revenu. Une nouvelle génération de contrats de ville sera développée sur la période 2014/2020, avec un contrat urbain global, qui intègre les actions de cohésion sociale, les opérations de renouvellement urbain et les politiques de droit commun.

Pierre KNEPPERT : « Il est ressenti une certaine inquiétude quant à ce point. PMA travaille actuellement pour monter un dossier solide. La priorité de la Politique de la Ville est concentrée sur Paris et le Sud de la France. Nous dépendons davantage du droit commun. Le financement sera modifié. On doit rester vigilant »

Ouverture d'une Maison de l'Adolescence de l'Aire Urbaine

- Sous l'égide de l'ARS (Agence Régionale de Santé de Franche-Comté), les collectivités territoriales de l'aire urbaine (Belfort-Montbéliard-Héricourt), les associations et institutions œuvrant dans le domaine de l'accueil, l'information, l'aide ou la prise en charge des adolescents, les établissements de santé, ont collaboré et mis en place une Maison de l'Adolescence.

L'objectif étant de contribuer à une réponse globale et de proximité aux jeunes de 12 à 21 ans, accompagner les parents d'adolescents et coordonner le réseau des professionnels.

- Les villes de Belfort, Montbéliard et Héricourt ont donc ouvert un point d'accueil en avril 2013 (rue de la Schliffe au Centre de Planification Familiale, pour Montbéliard).

L'Association Hospitalière de Franche-Comté (AHFC) étant l'organisme porteur, et la ville de Belfort le siège administratif.

- Une convention cadre est en cours de signature.

Pierre KNEPPERT : « La ville de Besançon a déjà sa propre Maison de l'Adolescence. Pour l'aire urbaine c'était plus compliqué. Une convention cadre a enfin été signée. Le CCAS entre autres sera impacté »

Atelier Santé Ville

Dans le cadre de la Politique de la Ville, PMA a mis en place un Atelier Santé Ville, dont l'objectif est de faciliter la diffusion et la coordination de tout ce qui se fait en la matière dans l'agglomération.

Elle a signé un Contrat Local de Santé avec l'ARS et missionné l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Prévention pour la Santé) pour coordonner cet atelier relatif à l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé.

Les missions principales ont été proposées le 22 mai dernier au groupe d'élus, en présence du délégué régional de l'ARS, Monsieur GORCY et de Monsieur le Sous-Préfet :

- le recensement de l'offre existante,
- l'identification des besoins spécifiques,
- l'organisation des réunions thématiques,
- la coordination des actions et des ressources de l'ensemble des acteurs,
- rendre visible les actions menées,
- développer une culture commune pour la promotion de la santé,
- proposer des actions en fonction de l'analyse des besoins,
- apporter une aide technique sur la méthodologie de projets et le montage d'actions,
- alimenter les acteurs en données d'information et d'évaluation,
- fournir les éléments budgétaires.

Une réunion a été organisée le 26 mars avec les personnes référentes de diverses structures au contact de la population locale, dans le but d'informer sur les problématiques les plus fréquemment rencontrées, connaître les contacts utiles, débattre du mode de communication le plus approprié pour toucher le public visé et organiser les modalités de fonctionnement de ce réseau.

→ COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE » séance du 13 mai 2013
- rapporteur Jean-Luc MARTINO ↗

Règlement de voirie

Présentation à la Commission, d'un projet de règlement de voirie communale, par Hervé BÉPOIX :

« Le règlement de voirie a pour objet de formaliser et d'explicitier la réglementation relative à l'utilisation du domaine routier communal. (*Patrimoine routier public et privé de la commune : les voies communales et leurs dépendances, les chemins ruraux et leurs dépendances, les espaces publics*). Cette réglementation s'applique dans le cadre de la compétence de police administrative du Maire. Elle permet d'assurer une meilleure connaissance du domaine et de l'environnement et d'en assurer la protection dans le double objectif de favoriser le développement durable et l'accessibilité au domaine public. »

La Commission formule quelques remarques et donne son accord de principe sur ce règlement.

Jean-Luc MARTINO : « On vous l'a fait parvenir par mail car le dossier est volumineux. Auparavant, la réglementation au niveau de la gestion de la voirie n'était pas formalisée, le Règlement de Voirie Communale réglemente l'occupation du Domaine Public Communal. J'invite tout le monde à en prendre réellement connaissance »

Pierre KNEPPERT : « Ce document manquait par rapport aux intervenants sur la voirie »

Dalila FONTAINE : « Donc, une tranchée rebouchée après la pose d'une canalisation ne devrait plus être réouverte pour d'autres travaux ensuite, ça ne se passera plus comme ça ? »

Pierre KNEPPERT : « On restera attentif, on ne pourra plus faire n'importe quoi »

Jean-Luc MARTINO : « On est en mesure d'imposer la réglementation aux différents intervenants. Par exemple, les commerces non sédentaires et l'occupation du domaine public.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Compte rendu CAO du 29 avril 2013

Trois points étaient à l'ordre du jour :

- Contrat de maintenance des installations d'éclairage public (pour 3 ans) ; trois entreprises sollicitées : VIGILEC (n'a pas répondu), BAUMGARTNER de Châtenois-les-Forges : offre de 28 589,18 € TTC, **LUMIELEC de Grandvillars : offre de 26 866,94 € TTC, entreprise retenue.**

- Travaux d'éclairage public Grande Rue (entre l'Émaillerie et BASSENNE) ; les trois mêmes entreprises.

L'entreprise **BAUMGARTNER** est retenue pour les travaux de réfection de l'éclairage de la RD avec une offre de **10 387,26 € TTC** (contre : 10 807,27 € pour LUMIELEC et 11 976,74 € pour VIGILEC).

L'entreprise **LUMIELEC** est retenue pour l'éclairage spécifique du passage protégé en sortie de piste cyclable avec une offre de **2 811,50 € TTC** (contre : 3 349,15 € pour BAUMGARTNER et 5 412,03 € pour VIGILEC).

- Réfection et reprise de dégradations de voirie, rue du Bois Joli, suite à orage de grêle de juin 2010.

Deux entreprises ont répondu : CLIMENT de Voujeaucourt avec une offre de 41 448,58 € TTC et STD / COLAS de Chemaudin avec une offre de 31 857,25 € TTC. Compte tenu de ces offres élevées, il est décidé de procéder à une nouvelle consultation.

Jean-Luc MARTINO : « Cela a été long car des procédures étaient en cours au niveau des assurances. Le choix s'est porté sur l'entreprise **PARRET**, pour une somme de 5 000 €, qui a proposé une solution vraiment plus économique »

Marcel MANIAS : « En respectant le même cahier des charges ? »

Jean-Luc MARTINO : « La solution économique ne concerne que les cinq mètres de terrain sur les dix prévus »

Achat des terrains appartenant à Consorts LELACHE

Suite au découpage de la parcelle AI 320 (Commission du 08/10/2012).

La Commission propose l'acquisition des parcelles cadastrées :

AI n° 527 – lieu-dit « Champs des Murgiers » - contenance 1a98

AI n° 772 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 11a56

AI n° 323 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 17a25

AI n° 493 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 1a88

Soit 32a67 pour la somme de 2 450 €.

Les frais occasionnés par ces acquisitions sont à la charge de la commune



Jean-Luc MARTINO : « Ce sont des affaires en cours. Il suffit juste d'entériner les actes. Points déjà vus lors d'autres conseils municipaux »

Fabienne GRILLOT : « Cela se trouve derrière les jardins d'idées ? »

Pierre KNEPERT : « Oui, c'est une opportunité pour étendre nos jardins »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Vente de la parcelle communale cadastrée AC 810 à M. Patrick LORDIER

Présenté au dernier Conseil Municipal, le souhait de Monsieur **LORDIER** concernant l'acquisition d'une bande de terrain communal au droit de sa propriété, est réabordé. La division foncière de la parcelle communale AC 610 étant réalisée, le Conseil Municipal peut maintenant se prononcer sur la vente à Monsieur **LORDIER** de la nouvelle parcelle AC 810 d'une contenance de 95ca pour un prix de 1 520 €. Les frais de notaire sont à sa charge.

Pierre KNEPERT : « C'est une bande de terrain enherbée qui jouxte la propriété. Cela nous évitera de l'entretenir. Le prix a été fixé par France Domaines »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Modification du PLU

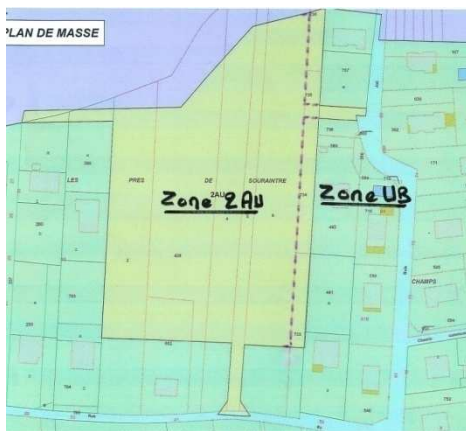
Déjà présenté au Conseil Municipal de mars, et après une deuxième rencontre avec l'Agence de Développement Urbain de Montbéliard, les points ci-dessous font l'objet de la modification :

Square rue du Corps-Franc



Parcelle située en zone U alors qu'elle devrait être en Zone N. Limitation du droit à construire car ce square est déjà aménagé et un projet de parc arboré, pour le rendre plus attractif, est à l'étude. **D'où la proposition de modifier la limite de la zone N pour y intégrer ce square.**

« Les Prés de Souraintre » rue du Bois Joli

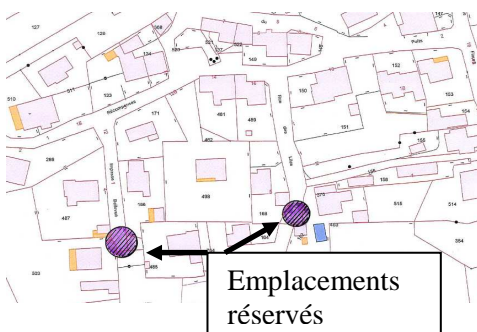


Bande de terrain incluse dans la zone 2AU correspondant aux terrains d'aisance entretenus par les propriétaires riverains en zone UB.

Dans la situation actuelle, ils ne pourraient pas construire une extension sur ce terrain.

Modification souhaitée : déplacer la limite de la zone UB de façon à inclure cette bande dans la zone UB.

« Au Village », rue des Lilas, impasse Bellevue



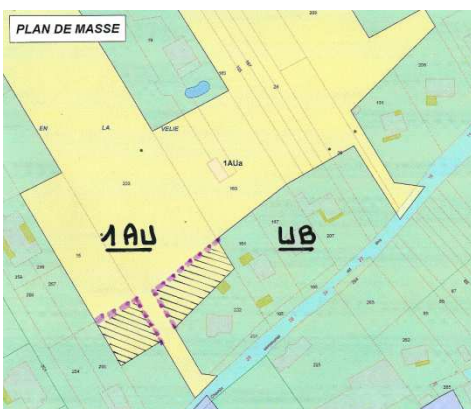
Prévoir la possibilité de créer une aire de retournement en bout de ces deux impasses pour les véhicules de secours et de déneigement. Une esquisse plus précise sera proposée.

Modification souhaitée : création de deux emplacements réservés en bout d'impasse.

Marcel MOUHOT : « C'est juste une prévision »

Pierre KNEPERT : « On préserve l'avenir »

« En la Vélie » rue des Acacias



Une urbanisation immédiate est possible dans la zone UB en bordure de la rue des Acacias. Pour éviter une construction face à face et pour se décaler de la rue pour un meilleur ensoleillement, les propriétaires riverains souhaitent agrandir leur parcelle immédiatement constructible.

Modification souhaitée : déplacer les limites de la zone UB au détriment de la zone d'aménagement 1 AU.

Marcel MOUHOT : « Cette modification concerne qui ? Donne-t-elle sur la rue des Acacias ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, cela concerne Messieurs VITRE et BEUCLER, riverains de la zone 1AU qui fera l'objet d'un projet d'ensemble et construit »

Marcel MOUHOT : « On a déjà travaillé sur ce secteur avec une amorce de voirie ? »

Pierre KNEPPERT : « On conserve les deux entrées. Un promoteur est intéressé par ce secteur. Cette zone est à mettre en conformité et pourra débloquer des situations »

Erreur de syntaxe :

Dans le document « recommandations architecturales », il est écrit « Badevel » au lieu de « Bavans ».

A rectifier.

« En Saussenet », rue des Pommiers :

Pour régulariser un terrain d'aisance, il était envisagé de déplacer la limite de la zone UB au détriment de la zone A (agricole) voisine. Suite à la suppression récente de la procédure de révision simplifiée, cette modification impliquerait une révision du PLU avec enquête (et non une modification), procédure beaucoup plus lourde qui ne pourrait pas aboutir en 2013.

La Commission décide d'abandonner ce projet.

Pierre KNEPPERT : « En effet, le choix d'une révision aurait été plus longue et plus coûteuse ! »

Dalila FONTAINE : « Ce sont des gens qui demandent ces modifications ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui en particulier »

Agnès TRAVERSIER : « On a une date pour l'enquête publique ? »

Pierre KNEPPERT : « Non, pas encore »

VOTE : 24 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION

En conclusion, pour la reprise de ces différentes zones, c'est une procédure de modification du PLU avec enquête qui est envisagée.

L'enquête publique pourrait se dérouler courant juin / juillet pour une approbation au deuxième semestre 2013.

Examen de deux demandes d'acquisition de terrain sur la parcelle AE 80 rue de la Charbonnière

Compte tenu de la situation de cette parcelle et du danger que présenterait une sortie supplémentaire de véhicule dans le virage, la Commission émet un avis défavorable à la vente de cette parcelle.

Un enrochement sera placé pour interdire le stationnement sur cette parcelle communale.

Jean-Luc MARTINO : « On aurait pu faire un échange mais le propriétaire a refusé »

Bilan du nettoyage de printemps

Le 13 avril 2013, ce sont une trentaine de bénévoles qui ont participé au nettoyage de la commune. Deux secteurs nouveaux ont été visités ; la piste cyclable et la RD côté Lougres. Merci à tous ces bénévoles.

Le nettoyage d'automne, en partenariat avec les magasins E. LECLERC, est fixé au samedi 28 septembre 2013.

Jean-Luc MARTINO : « Beaucoup des occupants des voitures jettent leurs déchets en contrebas sur la piste cyclable »

Autorisations des Droits du Sol

Du 18 mars au 13 mai 2013 : 9 déclarations préalables et 3 permis de construire.

→ COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE » séances des 02 avril et 21 mai 2013 - rapporteur Christine MORENO ↻

Conseil d'école maternelle Françoise Dolto du 11 mars 2013

- Effectifs : 149 élèves à ce jour.

- Effectifs prévisionnels rentrée prochaine : 155 élèves sans tenir compte de départs éventuels dus à la destruction d'un immeuble dans le quartier Champérier (14 élèves seraient concernés).

Les inscriptions pour la rentrée de septembre : durant la deuxième quinzaine du mois de mai. Les nouvelles familles seront conviées à des portes ouvertes à la fin du mois de juin.

- Projets : 3 classes de découverte la 2^{ème} semaine d'avril, participation de chaque classe à différentes sorties (musée, caserne des pompiers, ferme du Barboux, exposition « Livre élu »...).

Activité USEP : orientation ou randonnée selon les classes.

- Travaux et investissements :

Une liste de petits travaux et aménagements a été transmise aux services techniques (installation de meubles de rangement, de rayonnages, de tableaux d'affichages...), ces travaux seront effectués, dans la mesure du possible, lors des prochaines vacances.

Les enseignantes désirent l'installation d'au moins un ordinateur par classe : la Commission examinera l'ensemble des besoins en informatique des différentes écoles.

- Question des parents : problème de transmission des informations entre l'école et les enfants qui fréquentent le périscolaire : les enseignantes proposent la mise en place d'un meuble servant de boîte à lettres où elles déposeront les informations.

Christine MORENO : « 60 inscrits en maternelle donc pas de souci »

Conseil d'école élémentaire du 08 mars 2013

- Effectifs : depuis janvier : 3 demandes de radiation et 1 inscription.

Les effectifs bougent constamment, il reste difficile de faire une évaluation précise pour la rentrée prochaine. La fermeture de classe reste programmée, il y aura comptage des élèves le jour de la rentrée.

- Sorties et activités pédagogiques :

▪ Intervention de l'ADeC (Association pour le Développement de la Culture) : 3 auteurs le 02 avril à l'école Claire Radreau, et 1 auteur le 04 avril à l'école Champperriet. Pour ces deux journées, prise des repas à la restauration pour les auteurs et les enseignants.

▪ Spectacle musical le 04 avril clôturant l'intervention de l'association « Récréason » dans le cadre de l'animation en temps scolaire financé par la municipalité.

▪ Projet « NATURAVILLE » pour les CLIS (thème des araignées) : exposition ou spectacle.

▪ Spectacle le 11 juin clôturant l'atelier d'expression corporelle, classes de CE1 à Champperriet.

▪ À noter également divers projets menés en partenariat avec la MPT : cycle Hand Ball à l'école Champperriet, atelier d'initiation musicale pour les CP – CE1, sortie à la fête du jeu en avril...

▪ Dans le cadre d'un atelier sur « l'écho mobilité » animé par PMA, les enfants de CM2 invitent Monsieur le Maire pour échanger sur les difficultés rencontrées sur les voies d'accès à l'école.

▪ Ajouter à ce programme divers projets de sorties pédagogiques pour chaque classe, financés en grande partie par l'association « 1 2 3 POPCORN », association qui a également participé au financement des diverses classes de découverte que ce soit en maternelle ou en primaire.

- Travaux et aménagements :

Demande d'une sonnette à la porte d'entrée principale.

Mise en place de bacs pour le tri des déchets.

Les rythmes scolaires

- Mise à disposition des membres de la Commission d'un dossier élaboré par PMA exposant les différentes structures, associations culturelles et sportives du Pays de Montbéliard (conditions et tarification) pouvant entrer dans l'élaboration d'un projet pédagogique.

- Le groupe de travail sur les rythmes scolaires sera mis en place après la rentrée de septembre.

Convention d'objectifs et de financement Aide aux Temps Libres (ATL) « Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) »

- La CAF du Doubs a mis en place à compter du 07 janvier 2013 un nouveau mode de gestion simplifié pour les Aides aux Temps Libres ou ATL des Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH).

- Désormais toutes les familles allocataires de la CAF du Doubs dont les enfants sont inscrits au périscolaire et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 775 € sont bénéficiaires de cette aide.

- Pour l'année 2013, le montant de cette aide est fixé à 0,50 € par heure et par enfant (la pause méridienne est considérée dans son intégralité, le temps du repas est donc pris en compte contrairement au principe du calcul de la Prestation de Service Ordinaire (PSO)).

- La participation de la CAF au titre des ATL ne peut excéder le montant des frais réellement engagés par la famille et doit respecter le principe de non gratuité.

- Les familles bénéficient du tiers payant concernant l'ATL, elles doivent connaître le montant de l'aide de la CAF.

- C'est donc le gestionnaire qui perçoit une subvention annuelle : acompte en début d'année N (environ 70 % du prévisionnel) et régularisation en année N + 1, calculés sur la base des données d'activités fournies lors des déclarations d'activités réelles et prévisionnelles dans le cadre de la PSO.

- Cette aide est donc déduite du montant facturé aux familles ayant droit.

- Cette convention vient donc en complément de la convention PSO (Prestation de Services Ordinaires) pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016). Le montant de l'aide est fixé annuellement par la CAF.

Mise en application de la convention

- Une lettre d'information sur la mise en place de cette aide a été jointe à la facturation du mois de mai.
- L'ATL a été déduite à compter du mois de mai et apparaît clairement sur la facture.
- Les sommes dues aux familles (ATL du 07 janvier au 30 avril 2013) sont déduites lors de la facturation du mois de juin.
- Les fiches d'activités prévisionnelles ont été transmises à la CAF pour le versement de l'acompte.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Quotients familiaux et barèmes

Afin de se mettre en conformité avec la convention ATL et de faciliter la facturation, la Commission propose de modifier les tranches de quotient familial.

D'autre part, compte tenu de l'augmentation du prix du repas facturé par la Société TISSERAND Restauration, la Commission propose une augmentation de 0,10 € à compter du 1^{er} septembre 2013.

Ancien barème restauration :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL	TARIF RENTREE 2012/2013
0 - 480	3,30 €	3,35 €
481 - 580	3,85 €	3,90 €
581 - 680	4,38 €	4,43 €
681 - 900	4,95 €	5,00 €
901 - 1 000	5,20 €	5,25 €
> 1 001	5,50 €	5,55 €
Extérieurs	5,50 €	5,55 €

Nouvelle proposition de tarification restauration :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL	TARIF RENTREE 2013/2014
0 - 480*	3,30 €	3,45 €*
481 - 580*	3,85 €	4,00 €*
581 - 775*	4,38 €	4,53 €*
776 - 900	4,95 €	5,10 €
901 - 1 000	5,20 €	5,35 €
>1 001	5,50 €	5,65 €
Extérieurs	5,50 €	5,65 €

*moins 1 € d'ATL lors de la facturation (2 heuresx 0,50 €) par repas

Accueil périscolaire du matin et du soir :

Ancien barème :

Tranche QF	Tarifs du périscolaire		
	2 H	1,5 H	1 H
0-480	1,50	1,13	0,75
481-580	1,60	1,20	0,80
581-680	1,80	1,35	0,90
681-900	2,00	1,50	1,00
901-1 000	2,20	1,65	1,10
>1 001	2,20	1,65	1,10
Extérieurs			

Inscription hors planning	1,20
----------------------------------	-------------

Nouvelle proposition : comme convenu lors du budget prévisionnel, les tarifs restent inchangés :

Tranche QF	Tarifs du périscolaire		
	2 H	1,5 H	1 H
0-480 *	1,50	1,13	0,75
481-580 *	1,60	1,20	0,80
581-775 *	1,80	1,35	0,90
776-900	2,00	1,50	1,00
901-1 000	2,20	1,65	1,10
>1 001	2,20	1,65	1,10
Extérieurs			

Inscription hors planning	1,20
----------------------------------	-------------

*moins 0,50 € d'ATL lors de la facturation

Pour information : à l'heure actuelle, 62 familles sur 137 seront bénéficiaires de L'ATL.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Facturation crèche

Mise en conformité du prix plancher : 0,36 € au lieu de 0,30 € l'heure.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le plafond, quant à lui, ne change pas ; il est de 2,96 € l'heure.

Les taux d'effort pratiqués selon la composition de la famille restent identiques.

Divers

Financement du centre médico-scolaire implanté à Montbéliard :

- L'année dernière, la commune de Bavans a versé exceptionnellement une subvention de 250 € à la ville de Montbéliard dans le cadre du financement du CMS, afin de faire face à des travaux de réfection des locaux et à l'achat de matériel.
- Rappel : huit communes de plus de 5 000 habitants financent ce centre.
- Cette année la ville de Montbéliard fait à nouveau appel aux autres communes rattachées au centre pour une participation à son financement.
- Les médecins et infirmières de ce centre interviennent régulièrement dans nos écoles ainsi qu'en restauration scolaire pour la mise en place de PAI (Projets d'Accueils Individualisés).
- Compte tenu de l'importance et de la nécessité de ce service, la Commission propose le versement d'une subvention de 100,00 €.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

→ COMMISSION « COMMUNICATION » séance du 21 mai 2013

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↷

Le courrier de démission d'Alain PETIT a été reçu en Commission.

Intervention de **Monsieur le Maire** : « Je tiens à remercier **Alain PETIT** pour le travail qu'il a accompli au sein de la Commission « Communication » durant ces cinq ans. Il a été le concepteur, créateur de notre premier site internet communal, il a mis ses compétences au service de la collectivité et de ses habitants, pour un site toujours plus performant, notamment avec le système de pré réservation des salles.

Aujourd'hui, un nouvel outil mis à disposition gratuitement par Pays de Montbéliard Agglomération, et qui est opérationnel depuis le 7 mai, a permis de créer un nouveau site ; la mission d'Alain est aujourd'hui terminée.

Les questions de maintenance, de sauvegarde, de formation, qui se posaient dans un proche avenir avec le premier site, sont résolues puisque PMA nous assure ses services gratuitement à travers une convention en cours d'élaboration. »

Point Presse

Présentation aux correspondants de Presse des événements de juin 2013 avec rappel des portes ouvertes aux ateliers.

En ce qui concerne la Fête de la Musique, la Commission demande à la Presse de mettre en avant l'événement par des articles à paraître avant le 22 juin.

Le Pays nous demande de prendre contact avec un ou deux groupes de façon à récupérer des photos des répétitions. Il nous fera un article rapidement et un autre un peu avant l'événement.

Bavans info de juin 2013

- Observation des papillons sur le site des Jardins d'idées.
- Commémoration du 18 juin.
- Fête de la Musique.
- Élection de Miss Aire urbaine.
- Fête des Cerises et Soirée Celtique.
- Les évènements de la MPT.
- Les nouveautés de la Bibliothèque.
- Les différentes activités au Fort du Mont-Bart.
- Rappel de la réglementation sur le bruit et le brûlage des déchets.
- Plan canicule.
- Collecte don du sang sur Bavans.

Fête de la Musique

Présentation des affiches faites par Thomas PARRAIN. Celles-ci ont déjà été envoyées à l'Office de Tourisme de Montbéliard, « Onfaikoi », Le Comtois.

Programme de communication de la Fête de la Musique 2013 :

- Une affiche format A5 recto-verso a été insérée dans le Bavans info de juin avec la programmation des groupes.
- Une page spéciale a été créée sur le site internet.
- Un QR code (1) a été ajouté à l'affiche. En scannant ce code, il est possible d'accéder directement sur la page spéciale « Fête de la Musique » créée sur le site internet et par le fait, d'avoir un maximum de renseignements sur l'évènement.
- Des affiches ont été déposées à l'Office du Tourisme de Montbéliard.
- Des affiches ont été envoyées aux communes de PMA, CC3C, Vallée du Rupt.
- Des flyers ont été distribués dans les communes avoisinantes.
- Information au tableau lumineux.
- Les radios locales seront informées.
- Des affiches seront déposées chez les commerçants de Bavans et ont été envoyées aux groupes présents.
- La banderole sera installée à l'entrée du village.

Site internet

Échange à propos du nouveau site internet mis en ligne le 07 mai. Quelques réflexions et quelques remarques sont prises en compte.

Plan de ville

La Commission travaille sur un nouveau plan de ville dépliant, format 60x40 ouvert, 10X20 fermé. Il sera édité en 4 000 exemplaires. Il est financé totalement par la régie publicitaire des revues municipales de 2013 à 2015. Un cahier des charges est établi, des propositions sont envoyées au graphiste.

(1) Le code QR est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc.

L'agencement de ces points définit l'information que contient le code.

QR (abréviation de Quick Response) signifie que le contenu du code peut être décodé rapidement après avoir été lu par un lecteur de code-barres, un téléphone mobile, un smartphone, ou encore une webcam. Son avantage est de pouvoir stocker plus d'informations qu'un code à barres, et surtout des données directement reconnues par des applications, permettant ainsi de déclencher facilement des actions.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

→ COMMISSION « CULTURE - ANIMATION » séances des 02 avril et 07 mai 2013

- rapporteur Carole PARRAIN ↻

Divers

- Carnaval : très bien déroulé, moment convivial apprécié de tous.
- Rencontre MPT / Bains Douches / Municipalité pour le projet « Gratte-grenier » : un objet à fabriquer par les 29 communes de PMA qui subventionne, et en partenariat avec des associations locales sur plusieurs séances de fabrication (aide de plasticiens). L'objectif est d'exposer les réalisations en décembre 2013 dans le hall de PMA. L'idée retenue pour Bavans est la Fontaine, elle sera soumise par la MPT aux adultes et jeunes de la MPT, au club des Anciens.
- 05 avril : troupe de théâtre « L'estrade » de Raynans à 20h30.
- 08 mai : commémoration à 11h au monument.
- 14 mai : invitation pour une conférence « Agir dans le contexte inter-culturel » à PMA à 14h30.
- 31 mai : ouverture des ateliers au public et remise des récompenses pour les maisons fleuries. Mmes LORDIER et BOST étaient présentes dès 14h30 pour installer le pot.
- 18 juin : commémoration à 18h au monument.
- Selon le devis BAZAUD pour les illuminations, la Commission et les élus retiennent la possibilité de louer 30 sujets poteaux pour 2 400 € TTC et la fontaine pour 609 € TTC, ce qui laisse 1 000 € pour changer des ampoules sur des sujets poteaux et transformer à titre d'essais certains. Une demande de devis vers une autre société est demandée.

- Proposition dans le cadre du schéma culturel de PMA d'adopter une carte unique pour les bibliothèques. À ce propos, Mme BOST remarque qu'il s'agira de fixer un tarif unique qui risque de pénaliser les revenus de la Bibliothèque, car un alignement sur un prix bas d'adhésion se fera ; il faudra rester vigilant.
- Proposition d'une représentation théâtrale de la troupe « Oïwah » pour le samedi 25 janvier 2014.
- Validation des feux d'artifice avec PYRAGRIC, il faut trouver un DJ pour l'animation, la Randonnée Bavanaise s'occupe de la buvette.

Fête de la Musique

- Les devis sont validés et retournés pour accord :

HAROUN : 2 950 € TTC (augmentation de 150 € par rapport à 2012),

MPS : 247,51 € TTC (2 agents de 21h à 2h du matin),

Devis HNS / toilettes : 188,97 € TTC.

Total : 3 386,48 € TTC, il reste 613 € pour les frais des groupes.

- Programmation terminée :

▪ Sur la Place Centrale : École Soppelsa, Éléna de Vangélis, « Blindfold », « Frikiwik », « Tractopelle in Versailles ».

▪ Sur la scène intérieure : Chorale « Les Golutch's », Chorale « La Damp'berchoise », « The Hat Rock Quartet », « Nehlo », « Pelachnikov ».

- Affiches : petite nouveauté, elles sont interactives et renvoient au site internet de la commune. Elles sont validées par la Commission Communication. Les flyers sont sur le même modèle et distribués dans les communes environnantes.

- Les tarifs boissons proposés par M. GIRARDOT sont de 2 € sans alcool et 2,30 € pour les bières. M. GIRARDOT s'engage à prendre à sa charge les repas de midi des techniciens d'HAROUN ; les autres personnes auront des tickets.

- Le courrier pour les groupes a été envoyé.

- La feuille de route pour la Commission ne concerne que l'installation par les ateliers. Les associations (Tennis et Motardwars) et M. GIRARDOT font leur demande de matériel à l'Amicale des Associations Bavanaises.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

→ COMMISSION « TRAVAUX – ATELIERS – FORÊT – CIMETIÈRE » séance du 17 mai 2013

- rapporteur Mourad MAKSOU D

Travaux de sylviculture

La Commission a validé les travaux suivants, à effectuer dans le programme 2013 et préconisés par l'ONF :

- cloisonnement sylvicole parcelles 12 et 13.

- cloisonnement sylvicole parcelle 15n.

- dégagement des régénérations naturelles parcelle 15n.

- dégagement des plantations et création de cloisonnement parcelle 15n.

- dégagement des plantations et création de cloisonnement parcelle 15s.

- dégagement manuel de plantation parcelle 29.

Le montant de ces travaux d'entretien est de 5 371,30 €.

Parcours vitae

Le parcours est en cours d'entretien : mise en place d'une couche de sciure, réalisé par les Ateliers Municipaux avec le concours de l'AJC. Les agrès défectueux seront démontés, la Commission propose un budget de 5 000 € pour leur remplacement.

Mourad MAKSOU D : « Le financement des agrès se fera par le transfert de 5000 € du budget Bois au budget Commune »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Agnès TRAVERSIER signale : « À l'entrée du parcours vitae, il y a une mare d'huile »

Mourad MAKSOU D : « On ira voir sur place »

Isabelle BIGEARD : « Les travaux sont en cours ? On ne peut pas utiliser autre chose que de la sciure »

Mourad MAKSOU D : « C'est en cours. C'est la sciure qui est le plus adapté pour des raisons de confort et d'écologie. On a même des difficultés pour la trouver »

Jean-Luc MARTINO : « Car elle est utilisée pour la fabrication des granulés à bois »

Fabienne GRILLOT : « On l'achète ? »

Marcel MOUHOT : « Oui »

Affouage

Les conditions climatiques rendent difficile l'exploitation des lots de bois à façonner par les affouagistes.

Journée d'action en forêt

Elle se déroulera le samedi 29 juin matin et se poursuivra par un barbecue à midi ; les conjoint(e)s y sont cordialement invité(e)s.

Rendez-vous fixé :

- à 9h à l'aire de pique-nique ; au programme : repeindre les limitations de parcelles forestières
- à midi à l'aire de pique-nique pour le barbecue.

Cimetière

- Emplacements disponibles : 106.
- Cavurnes disponibles : 22.

La crémation est un choix en forte progression, la nécessité de création d'un espace cinéraire est relativement urgente. La Commission s'est déplacée sur le site afin de définir un emplacement. Deux espaces peuvent accueillir un columbarium : un dans le vieux cimetière et l'autre dans le nouveau à proximité de la zone technique. La Commission travaille sur le choix de l'emplacement et le choix des modules.

Ateliers : acquisition de matériel

- une tondeuse autoportée 7 650,00 € HT
- une tondeuse tractée 3 000,00 € HT
- un taille haie 423,36 € HT
- deux débrousailluses 848,16 € HT
- une découpeuse thermique 769,00 € HT

Jean-Claude GIRARD : « L'achat de matériel rentre-t-il dans le budget prévu ? »

Mourad MAKSOUD : « Oui, dans l'enveloppe des 20 000 € au budget »

Traitement déchets verts

Une proposition d'avenant à la convention de la mise à disposition partielle d'un site de dépôts provisoires de la carrière communale, route de Montenois, entre la Mairie de Bavans et ACCO-FORÊT a été présentée. Cet avenant propose une revalorisation du coût de traitement des déchets au plus juste prix de 3 600 € TTC

Dalila FONTAINE : « Dans les Hauts de Bavans, le bassin de rétention d'eau retient surtout l'herbe qui doit être tondu par les employés. Ce n'est pas pratique »

Mourad MAKSOUD : « C'est pour cette raison que l'on a acheté la tondeuse autoportée »

Dalila FONTAINE : « Pourquoi il n'y a jamais d'eau dans ce bassin ? Au début, il y en avait. En plus, il a beaucoup plu et l'eau n'y arrive pas »

Mourad MAKSOUD : « Les noues en amont fonctionnent bien et l'eau n'arrive pas dans le bassin »

Dalila FONTAINE signale : « La noue ne fonctionne pas devant les immeubles de la rue des Framboisiers »

Mourad MAKSOUD : « Pas au courant, il n'y a pas eu de retour en Mairie »

Jocelyne MÉRAUX : « C'est plutôt du domaine de Néolia »

Pierre KNEPERT : « Le bassin peut servir, on ne va pas le reboucher ! »

→ **COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE » séance du 02 avril 2013**

- **rapporteur Christian BELZ** ☞

Subventions et aides

- Karaté

Suite à la demande de subvention du Karaté pour le remplacement des tatamis, un recensement des tatamis endommagés a été réalisé, 80 tatamis sont à remplacer.

La Commission propose d'aider le club à hauteur de 50% soit 40 x 25 € = 1 000 €.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Tennis courts Bel-Air

Les ateliers ont réalisé des marches d'escalier et une plateforme afin d'accéder au court inférieur sans avoir à marcher dans l'herbe et la terre, et ainsi conserver un court propre.

Depuis le 06 avril, le club effectue l'extension du chalet, la Municipalité fournit les matériaux et apporte ses conseils techniques.

Cette réalisation permettra au club de ranger son matériel et de libérer ainsi l'espace chalet pour améliorer la réception des équipes invitées.

Maison des Associations

- Danse

3 clubs de danse ont débuté leurs entraînements dans la salle de danse : « Evasion », « Showtime » et « Porinetia ».

À la demande de l'association, un nouveau créneau a été attribué à « Showtime » les mercredis de 10h30 à 12h pour des ateliers de chant, danse et bien-être destinés aux enfants.

Un créneau supplémentaire a également été attribué au club pour des cours de Zumba au Gymnase Bel-Air le jeudi soir de 20h30 à 22h.

- Organisation

Un planning hebdomadaire a été réalisé par le secrétariat.

Les réservations de la salle de réunion seront réalisées via l'agenda informatique du site internet, ainsi les associations pourront visualiser la disponibilité de la salle par internet et réaliser leurs demandes par le secrétariat.

C'est le gardien qui ouvrira et fermera les portes aux horaires planifiés.

Après visite des lieux par la Commission, des propositions ont été suggérées :

- installer la photocopieuse dans le couloir au dos de la cloison de la salle « Mont-Bart » / « UNC ».
- ajouter 3 tables et 10 chaises dans la salle de réunion.
- ranger les pupitres dans la salle destinée aux écoles.
- revoir la programmation du chauffage (trop chaud au moment de la visite).

Fabienne GRILLOT : « Le photocopieur aura-t-il des codes attribués aux associations ? »

Christian BELZ : « Oui, et elles devront fournir le papier »

Tennis de table

Le club nous informe que le télérupteur de la rampe centrale est hors service et que deux tubes fluo sont à changer dans la salle d'entraînement.

Il nous rappelle également les difficultés rencontrées pour organiser les séances d'entraînement dans la salle d'entraînement actuelle.

Salle des Fêtes

La Commission propose deux améliorations :

- réaliser un embrèvement dans le meuble du bar afin de pouvoir y introduire les fûts de bière.
- réaliser un support suspendu afin de pouvoir installer un vidéo projecteur.

Vie des associations

Création d'une nouvelle association bavanaise le 15 mars 2013 :

- nom : Amicale des Chrétiens de Bavans et Sympathisants (ACBS),
- responsables créateurs : Samuel FAIVRE MAÇON et Sara HELFER.

Opération Brioches

L'opération Brioches 2013 est reportée du 09 au 12 octobre, afin de s'aligner à la programmation nationale.

VI – Décisions

- rapporteur Pierre KNEPERT ↻

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de la délibération du 02 novembre 2010 concernant la délégation de signature :

- **Décision 06/2013** : Signature du Contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public communal, avec la Société LUMIELEC sise à Grandvillars (90600).
- **Décision 07/52013** : Signature de l'Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition partielle et gratuite à l'entreprise ACCO-FORÊT sise à Arcey (25750), du site de dépôts provisoire de la carrière communale n°2.

Nathalie ATAR : « La carrière communale n° 2 se trouve où ? »

Mourad MAKSOUUD : « Route de Montenois »

VII – Comptes-rendus de la Municipalité

- rapporteur Pierre KNEPERT ↻

Les comptes-rendus du 20 mars 2013, des 03, 10, 17, 24 et 30 avril 2013 et des 07, 15 et 22 mai 2013 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

VIII – Divers

- **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Intervention de **Monsieur le Maire** : « Le mécanisme de péréquation horizontale institué pour le secteur communal a été mis en place par la loi de finances 2012 conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011.

Sa finalité est de réduire les disparités entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

La péréquation est mise en œuvre par deux dispositifs :

- 1- Celui dit de péréquation « verticale » au travers des dotations de l'État aux collectivités, attribuées de manières différenciées en fonction de critères de ressources et de charges ou de contraintes spécifiques,
- 2- Et aujourd'hui, le mécanisme de péréquation « horizontale », qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la réserver à des collectivités moins favorables.

Cette solidarité au sein du bloc communal se met progressivement en place :

- 150 millions en 2012 pour la commune de Bavans : 6 244 €
- 360 millions en 2013 pour la commune de Bavans : 18 466 €
- 570 millions en 2014 pour la commune de Bavans : 30 000 € (estimation)
- 780 millions en 2015 pour la commune de Bavans : 42 000 € (estimation)

pour atteindre à partir de 2016 et chaque année 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Aujourd'hui, je suis très en colère face à cette ponction des recettes communales, qui a été mise en œuvre en parallèle à la suppression de la taxe professionnelle par le précédent gouvernement. Avant de traiter les disparités du secteur communal sur un plan national, il aurait été plus judicieux de définir ce qu'est une commune riche, et à contrario, une commune pauvre.

Contrairement à beaucoup de communes de PMA, nous n'avons pas de CFE (Cotisation Foncière d'Entreprise), de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales de la commune), et la dotation de solidarité intercommunale est passée en trois ans de 107 000 € à 78 000€.

Imposant la solidarité au niveau du secteur communal, cette dernière est injuste et très inégalitaire du fait que l'on raisonne en terme d'ensemble intercommunal. »

Dalila FONTAINE : « On s'est engagé ? »

Agnès TRAVERSIER : « Non c'est la loi de finances 2012 qui l'impose »

Dalila FONTAINE : « Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui et également en fonction de la richesse des Communes. La ville d'Hérimoncourt a la même strate, donc le montant est à peu près le même que nous »

Fabienne GRILLOT : « C'est la Commune ou les habitants qui paient ? »

Pierre KNEPPERT : « C'est la Commune qui paie »

Fabienne GRILLOT : « Les autres Communes n'ont pas le même problème ? »

Pierre KNEPPERT : « La Commune de Bethoncourt aura le même problème que Bavans. On a remarqué que les Communes industrielles alimentent les Communes touristiques »

Marcel MANIAS : « Tu as fait une projection sur 4 ans. Et dans 10 ans ? »

Pierre KNEPPERT : « Le montant maximum sera atteint en 2016 »

- **Cérémonie citoyenne aura lieu le 08 juin 2013 à 11 heures dans la salle du Conseil Municipal**
- **Cérémonie du 18 juin à 18 heures au Monument aux Morts**

Jocelyne MÉRAUX : « Quand on vous envoie des comptes-rendus de la Mairie par mail, il faudrait valider par « oui » l'accusé réception qui s'affiche avant l'ouverture du mail »

Marcel MOUHOT quitte la séance à 20 heures.

Séance levée à 20h50